

ENTRETIEN MAINTENANCE

Le projet permet de par sa conception un entretien aisé. Les matériaux utilisés sont courants et leur entretien est maîtrisé, leur durabilité et leur performance sanitaire sont élevés : Béton, bois, verre, linoléum, placoplâtre, acier galvanisé, ...

LOT 1 - GROS ŒUVRE – AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

Le béton étant laissé brut l'entretien nécessaire est très faible. Il faudra prévoir une reprise du revêtement anti graffiti.

La structure réservoir devra être nettoyée et curée une fois par an.

Les grilles et regards devront être entretenus (enlèvement des feuilles, maintien en bon état, ...) à minima une fois par an.

Le revêtement des cours sera réalisé en béton désactivé ne nécessitant que peu de maintenance, un examen visuel permettra de définir les besoins en nettoyage et/ou constat d'usure

Taille des arbustes et des bois morts et entretien des plantes grimpantes à l'aide d'un escabeau « girafe » mobile sécurisé.

LOT 2 – ÉTANCHÉITÉ

L'étanchéité étant sous la dalle béton aucune maintenance ne sera à effectuer. Le système mis en place sera choisi pour sa pérennité. Des caniveaux de visite aisément démontables sont disposés en pied des relevés

LOT 3 - MENUISERIES EXTÉRIEURES ALUMINIUM – OCCULTATIONS - SERRURERIE

L'ensemble des menuiseries seront accessibles depuis l'intérieur pour en assurer l'entretien par un système d'ouverture dédié. Le nettoyage et le remplacement éventuel des éléments défectueux des protections solaires extérieures pourront être réalisés selon le même principe.

L'entretien des menuiseries extérieures sera assuré par nacelle pour les façades inaccessibles donnant sur rue. Le nettoyage et le remplacement éventuel des éléments défectueux des protections solaires extérieures pourra être réalisé via le même principe.

L'entretien des vitrages shed non ouvrable sera réalisé par la toiture pour la face extérieure et par l'intérieur à l'aide d'une plateforme individuelle roulante pour la face intérieure.

Les murs rideaux situés dans les salles de repos et la salle polyvalente derrière le moucharabieh seront ouvrables pour permettre le nettoyage des vitrages.

Entretien des brise-soleil orientables :

			Q	H	M	T	A	SB
Brise soleil orientables	Encrassement des coulisses	Contrôler les coulisses et éliminer tout encrassement et objets étrangers (tels que restes de feuillage etc.) si nécessaire						
	Tension de câble	Contrôler la tension de câble Retendre si nécessaire ou remplacer le tendeur de câble						
	Eviter les dommages d'immobilisation	Déplacer au moins une fois entièrement de haut en bas						
	Nettoyage lame	Appliquer de l'eau tiède mélangée à un détergent doux très dilué sur les lamelles avec un chiffon ou une éponge et enlever avec précaution tous les dépôts. Il est impératif de bien rincer ensuite avec de l'eau pure.						

LOT 4 - MURS OSSATURES BOIS & MENUISERIES EXTÉRIEURES BOIS

Ces matériaux seront protégés de la pluie ce qui permet une meilleure pérennité et un entretien réduit. Le graissage des éléments mobiles ainsi que le contrôle du fonctionnement des fermetures devront être réalisés annuellement.

LOT 5 - MENUISERIES INTÉRIEURES BOIS - MOBILIER

Le graissage des éléments mobiles ainsi que le contrôle du fonctionnement des fermetures devront être réalisés annuellement.

LOT 6 - CLOISONS – TRAITEMENT ACOUSTIQUE- PEINTURE

Les cloisons seront réalisées en matériaux classiques dont l'entretien sera simple et maîtrisé. Il sera réalisé à l'eau savonneuse avec une éponge douce essorée et séchage à l'aide d'un chiffon, la périodicité dépendra des besoins constatés.

LOT 7 – REVÊTEMENTS DE SOLS – FAÏENCES

Nous proposons 4 types de revêtements de sol pour le groupe scolaire :

Linoléum :

nettoyage manuel

INTERVENTION	OPÉRATIONS	MATÉRIEL	PRODUITS D'ENTRETIEN	MÉTHODE	FRÉQUENCES	REMARQUES
ENTRETIEN COURANT	Balaye humide ou Aspiration	Balai trapèze ¹ + Gaze imprégnée ou Aspirateur	-	<i>Commencer par le périmètre de la pièce et finir par le centre sans revenir sur la surface déjà traitée.</i>	fonction du trafic et de l'empoussièrément	-
	Lavage à plat	Balai rasant + Microfibre ²	Solution détergente eau + détergent neutre ¹		Peut varier 1 fois / jour 1 fois / 5 jours	
ENTRETIEN PÉRIODIQUE	Balaye humide ou Aspiration	Balai trapèze ¹ + Gaze imprégnée ou Aspirateur	-	<i>Répartir uniformément une solution détergente pH neutre ¹, laisser agir quelques minutes et récupérer les eaux de lavage. Rincer à l'eau claire.</i>	fonction de l'encrassement	Dans le cas de trafics plus élevés, nous vous conseillons systématiquement un entretien mécanique plutôt que manuel.
	Lavage à plat	Balai rasant + Microfibre ²	Solution détergente eau + détergent neutre ¹		Peut varier 1 fois / 15 jours 1 fois / mois	
ENTRETIEN OCCASIONNEL & mise en service	<i>Reprendre l'entretien mécanique PÉRIODIQUE</i>		Solution détergente eau + détergent neutre ¹	<i>Reprendre l'entretien mécanique PÉRIODIQUE</i>	occasionnel	Si l'entretien manuel nécessite un complément (voir <i>Nota</i>).

nettoyage mécanique

INTERVENTION	OPÉRATIONS	MATÉRIEL	PRODUITS D'ENTRETIEN	MÉTHODE	FRÉQUENCES	REMARQUES	
ENTRETIEN COURANT	Balaye humide ou Aspiration	Balai trapèze ¹ + Gaze imprégnée ou Aspirateur	-	<i>Commencer par le périmètre de la pièce et finir par le centre sans revenir sur la surface déjà traitée.</i>	fonction du trafic et de l'empoussièrément	L'entretien peut être réalisé à l'aide d'une autolaveuse + détergent neutre ¹ (pour les uniquement) en assurant une maintenance régulière du matériel.	
	Lavage à plat	Balai rasant + Microfibre ²	Solution détergente eau + détergent neutre ¹		Peut varier 1 fois / jour 1 fois / 5 jours		
ENTRETIEN PÉRIODIQUE & mise en service	Balaye humide ou Aspiration	Balai trapèze ¹ + Gaze imprégnée ou Aspirateur	-	<i>Répartir uniformément une solution détergente de pH neutre ¹, laisser agir quelques minutes et nettoyer avec une monobrosse à 200 tours/min + disque rouge. Aspirer les eaux de lavage et rincer à l'eau claire.</i>	fonction de l'encrassement	Un entretien courant à l'autolaveuse performant peut dispenser de réaliser un entretien périodique.	
	Nettoyage	Monobrosse bi-vitesse 200trs/min ³ + Disque rouge ^A	Solution détergente eau + détergent neutre ¹				Peut varier 1 fois / 15 jours 1 fois / mois
	Lustrage facultatif selon aspect final désiré	Monobrosse bi-vitesse 400trs/min ³ + Disque blanc ou beige ^B	-				<i>Si besoin, après séchage effectuer un passage avec une monobrosse 400 tours/min + disque blanc pour un lustrage.</i>



Sols PVC pour les pièces humides pour les classes de la maternelle:

nettoyage manuel

INTERVENTION	OPÉRATIONS	MATÉRIEL	PRODUITS D'ENTRETIEN	MÉTHODE	FRÉQUENCES	REMARQUES
ENTRETIEN COURANT	Balayeage humide ou Aspiration	Balai trapèze ¹ + Gaze imprégnée ou Aspirateur	-	Commencer par le périmètre de la pièce et finir par le centre sans revenir sur la surface déjà traitée.	fonction du trafic et de l'empoussièrément Peut varier 1 fois / jour 1 fois / 5 jours	
	Lavage à plat	Balai rasant + Microfibre ²	Solution détergente eau + détergent neutre ¹			
ENTRETIEN PÉRIODIQUE	Balayeage humide ou Aspiration	Balai trapèze ¹ + Gaze imprégnée ou Aspirateur	-	Répartir uniformément une solution détergente pH neutre ¹ , laisser agir quelques minutes et récupérer les eaux de lavage. Rincer à l'eau claire.	fonction de l'encrassement Peut varier 1 fois / 15 jours 1 fois / mois	Dans le cas de trafics plus élevés, nous vous conseillons systématiquement un entretien mécanique plutôt que manuel.
	Lavage à plat	Balai rasant + Microfibre ²	Solution détergente eau + détergent neutre ¹			
ENTRETIEN OCCASIONNEL & mise en service	Reprendre l'entretien mécanique PÉRIODIQUE		Solution détergente eau + détergent neutre ¹	Reprendre l'entretien mécanique PÉRIODIQUE	occasionnel	Si l'entretien manuel nécessite un complément (voir <i>Nota</i>).

nettoyage mécanique

INTERVENTION	OPÉRATIONS	MATÉRIEL	PRODUITS D'ENTRETIEN	MÉTHODE	FRÉQUENCES	REMARQUES
ENTRETIEN COURANT	Balayeage humide ou Aspiration	Balai trapèze ¹ + Gaze imprégnée ou Aspirateur	-	Commencer par le périmètre de la pièce et finir par le centre sans revenir sur la surface déjà traitée.	fonction du trafic et de l'empoussièrément Peut varier 1 fois / jour 1 fois / 5 jours	L'entretien peut être réalisé à l'aide d'une autolaveuse + détergent neutre ¹ (pour les uniquement) en assurant une maintenance régulière du matériel.
	Lavage à plat	Balai rasant + Microfibre ²	Solution détergente eau + détergent neutre ¹			
ENTRETIEN PÉRIODIQUE & mise en service	Balayeage humide ou Aspiration	Balai trapèze ¹ + Gaze imprégnée ou Aspirateur	-	Répartir uniformément une solution détergente de pH neutre ¹ , laisser agir quelques minutes et nettoyer avec une monobrosse à 200 tours/min + disque rouge. Aspirer les eaux de lavage et rincer à l'eau claire.	fonction de l'encrassement Peut varier 1 fois / 15 jours 1 fois / mois	Un entretien courant à l'autolaveuse performant peut dispenser de réaliser un entretien périodique.
	Nettoyage	Monobrosse bi-vitesse ³ 200tr/min + Disque rouge ^A	Solution détergente eau + détergent neutre ¹			
	Lustrage facultatif selon aspect final désiré	Monobrosse bi-vitesse ³ 400tr/min + Disque blanc ou beige ^B	-			



Carrelage grès cérame 5x5 pour les sanitaires, cuisine, locaux déchets et locaux ménages, sols et murs

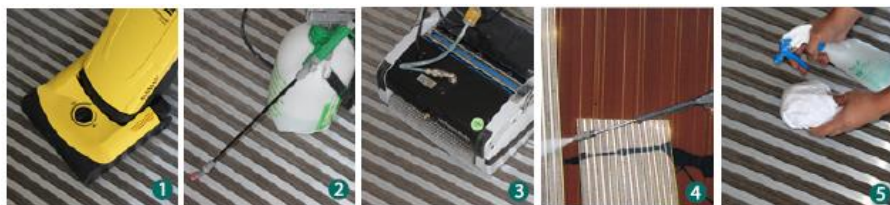
Les plinthes à gorge en périmétrie de la cuisine satellite et des deux locaux poubelles facilitent le nettoyage et pour un entretien fréquent (évacuation EU par siphons de sol) les autres locaux carrelés sont en plinthes droites.

Entretien selon prescriptions du fabricant

Tapis de propreté

INTERVENTION	OPÉRATIONS	MATÉRIEL	PRODUITS D'ENTRETIEN	MÉTHODE	FRÉQUENCES	REMARQUES
ENTRETIEN COURANT	Aspiration	Aspirobrosseur ¹	-	Opération associant avec la même machine action mécanique + dépression.	fonction du trafic et de l'empoussièrément Peut varier 1 fois / jour 1 fois / 5 jours	-
ENTRETIEN PÉRIODIQUE	Nettoyage	Pulvérisateur ² Rotocleaner ³	Détergent textile non moussant (dosage à 5 %)	<ul style="list-style-type: none"> Pulvériser sur les tâches et les zones à fort trafic. Remplir le réservoir du Rotocleaner avec de l'eau uniquement. 1 passage en dispersion-brossage-récupération. Si nécessaire 1 passage croisé en rinçage avec récupération. 	fonction de l'encrassement Peut varier 1 fois / 15 jours 1 fois / mois 1 fois / trimestre	Sera précédé d'une aspiration. Les tâches courantes seront éliminées lors de l'opération elle-même. Très faible consommation de détergent et d'eau.

INTERVENTION	OPÉRATIONS	MATÉRIEL	PRODUITS D'ENTRETIEN	MÉTHODE	FRÉQUENCES	REMARQUES
ENTRETIEN OCCASIONNEL	Remise en état sur chantier	Rotocleaner ³	Détergent textile non moussant ¹ (dosage à 1-2 %)	<ul style="list-style-type: none"> 1 passage en dispersion + brossage sans récupération. 1 passage croisé rinçage + brossage avec récupération. 1 passage pour rinçage complet avec récupération. 	Occasionnel	Sera précédé d'une aspiration. Les tâches courantes seront éliminées lors de l'opération elle-même. Très faible consommation de détergent et d'eau.
	Remise en état en local technique	Laveur haute pression ⁴	Détergent textile non moussant ¹ (dosage à 5 %)	<ul style="list-style-type: none"> Pulvériser sur les tâches et les zones à fort trafic. Laver puis rincer au laveur haute pression laisser sécher avant remise en place. 		
ENTRETIEN PONCTUEL	Détachage	Sprayer ⁵ Brosse souple Chiffon	Détachant ²	<ul style="list-style-type: none"> Enlever les excédants. Pulvériser le détachant sur le chiffon et tamponer la tache. Brosser en souplesse. Enlever les salissures avec un chiffon propre et humide. Rincer au chiffon humide. 	A chaque fois que nécessaire	-



LOT 8 – ASCENSEUR

Selon contrat de maintenance souscrit

LOT 9 – CHAUFFAGE – VENTILATION - PLOMBERIE – SANITAIRES

4 x Centrale de Traitement d’Air avec, pour chaque CTA, les interventions suivantes :

- ⇒ Remplacement des filtres sur l’air neuf et l’air vicié : 2 à 3 x par an (l’ambiance extérieure étant plutôt polluée)

Coût : 300 € par filtre, soit 4 filtres x 2 (AN +AV) x 4 centrales x 2 jeux de filtres par an : 19 200 € H.T / an

- ⇒ Contrôle visuel du fonctionnement des CTA :

La maintenance se limite à un contrôle visuel périodique. Les intervalles d'inspection devraient être d'environ 3 mois au début et peuvent être étendus par la suite à 12 mois.

Les points suivants sont à vérifier :

- Tension de la courroie
- Étanchéité du motoréducteur
- État des roulements (diagnostic par bruit de roulements)
- Fonction du joint périphérique
- Fonction du joint transversal
- État du caisson
- État du rotor

Traditionnellement, un encrassement de l'échangeur de chaleur monté dans des CTA normales n'est pas à craindre. Si pour des applications particulières, des dépôts se forment sur l'échangeur, procéder comme suit pour le nettoyage :

- Retirer la poussière et les fibres avec un balai ou un aspirateur. Prenez soin lors du nettoyage à l'air comprimé, de sorte que le rotor ne soit pas endommagé. Gardez vos distances !
- Dissoudre huiles, solvants et autres avec de l'eau chaude (maxi. 70 °C) ou par lavage ou trempage avec détergents. Un nettoyage à haute pression est possible dans les conditions suivantes : – Utiliser une buse plate 40° (Type WEG40/04) – Pression d'eau maxi. 100 bars

Coût : 150 € par CTA (ce coût est hors remplacement matériel), soit 4 x 150 = 600 € H.T / an

- ⇒ Contrôle du réseau de ventilation et nettoyage

Prévoir un nettoyage des gaines de ventilation tous les 5 ans en moyenne.

Coût : 3 885 € H.T tous les 5 ans

6 x Caissons d'extraction VMC avec, pour chaque caisson, les interventions suivantes :

- ⇒ Contrôle visuel du fonctionnement du caisson :

Coût : 75 € H.T / an (ce coût est hors remplacement matériel)

- ⇒ Contrôle du réseau de ventilation et nettoyage

Prévoir un nettoyage des gaines de ventilation tous les 5 ans en moyenne.

Coût : 625 € H.T tous les 5 ans

1 Caisson d'insufflation cuisine avec les interventions suivantes :

- ⇒ Remplacement du filtre sur l'air neuf : 2 à 3 x par an (l'ambiance extérieure étant plutôt polluée)

Coût : 85 € par filtre, soit par an : 160 € H.T / an

- ⇒ Contrôle visuel du fonctionnement du caisson :

Coût : 75 € H.T / an (ce coût est hors remplacement matériel)

- ⇒ Contrôle du réseau de ventilation et nettoyage

Prévoir un nettoyage des gaines de ventilation tous les 5 ans en moyenne.

Coût : 125 € H.T tous les 5 ans

Ces montants sont indiqués dans le cadre d'un déplacement de l'entreprise mutualisé pour toutes ces interventions.

Clapets coupe-feu

Ces équipements doivent être contrôlés, vérifiés et entretenus par un technicien compétent dans le cadre d'un contrat d'entretien (entretien au minimum une fois par an) en l'intégrant au contrat d'entretien du système de sécurité incendie.

Réseaux primaires THASSALIA

Coût : selon étude THASSALIA

Réseaux secondaires :

- ⇒ Prévoir un débouage du plancher chauffant tous les 5 ans

Coût : environ 3.5 € H.T/m², soit 10 150 € H.T environ tous les 5 ans

- ⇒ Contrôle visuel des équipements hydrauliques en sous-station : circulateur, vases d'expansion, soupapes de sécurité, vannes motorisées, pot à boue, ...

Coût : 200 € H.T / ans (ce coût est hors remplacement matériel)

⇒ Contrôle visuel des ballons ECS électriques et des groupes de sécurité

Coût : 50 € / an (ce coût est hors remplacement matériel) par ballon, soit 14 x 50 = 700 € H.T / an

Remarque : la maintenance du ballon ECS de la cuisine est à la charge de SODEXO

- Maintenance annuelle de l'adoucisseur (remplissage circuits de chauffage)
- Remplacement du filtre
- Complément de résine
- Complément de sel (si nécessaire)

Coût : 135 € H.T / an

Remarque : la maintenance de l'adoucisseur de la cuisine est à la charge de SODEXO

⇒ Contrôle visuel de la panoplie hydraulique à l'entrée du bâtiment

Coût : 50 € H.T / ans (ce coût est hors remplacement matériel)

LOT 10 – ELECTRICITÉ CFO-CFA SSI

Commission de Sécurité

La Commission de sécurité est constituée des membres de différents organismes (8 à 12 personnes) selon la situation géographique et administrative de l'EPL (Etablissement Public Local d'Enseignement).

La Commission de Sécurité examine - en premier – chaque observation du procès-verbal de la Commission de Sécurité précédente et vérifie que ces observations ont bien été levées.

Ensuite, la Commission examine le Registre de sécurité de l'établissement ou de chaque bâtiment composant l'établissement, ses Annexes constitués des différents rapports de contrôle et de vérifications techniques avec les attestations correspondantes, ainsi que les rapports de fin de travaux en cas d'opérations spécifiques, et enfin procède à la visite des locaux.

Il est nécessaire, que le Groupe scolaire informe, par note interne, ses personnels et les enseignants du passage de la Commission de Sécurité. Il est à noter que la Commission procède parfois à un exercice d'alerte et d'évacuation pendant la visite d'inspection des locaux (exercice réel, donc les personnels et élèves doivent évacuer).

Les batteries du SSI sont systématiquement testées par coupure de leur alimentation pour vérifier leur efficacité pendant la durée de la visite.

Il est également d'usage qu'un ou plusieurs équipements de sécurité et de secours soient testés durant la visite :

- Les Déclencheurs manuels (ou D.M.) dans une circulation.
- Les équipements de Désenfumage (prévoir le personnel, l'outillage ou les cartouches nécessaires pour ouvrir les boîtiers de « Tirez / Lâchez »).
- Les Blocs de secours (ou BASES : blocs autonomes d'éclairage de secours). La Commission est susceptible de procéder à une mise en décharge des blocs de secours par coupure de courant pendant la visite).

En outre, la Commission de Sécurité visite la sous-station. Les exploitants sont prévenus pour permettre l'accès aux locaux.

Registre de sécurité

Le groupe scolaire doit préparer son Registre de sécurité et ses annexes en conformité avec les recommandations énoncées ci-après, (collationnement des documents requis et mise en forme dans l'ordre suivant) :

Pour mémoire, le Registre de Sécurité doit comprendre, notamment :

Le Registre de " BASE " :

- La liste des numéros de téléphone de secours (Pompiers, Police, SAMU, services Gaz et électricité, etc....).
- La déclaration d'effectif de l'établissement de l'année scolaire en cours par bâtiment ainsi que celle de l'année précédente.
- Les procédures mises en œuvre en cas d'évacuation. Elles doivent être suffisamment claires, précises et connues de chaque membre du personnel.
- La liste des personnes désignées par le Groupe scolaire, habilitées à encadrer l'évacuation.
- Les Procès-verbaux des différentes Commission de Sécurité depuis l'ouverture de l'établissement.
- La consignation systématique des visites d'entretien des entreprises sur le registre « Annexe ». Une attestation par installation liée à la sécurité ou/et à l'hygiène où sera précisé la nature des vérifications effectuées, la date, la signature du vérificateur et le tampon de la société.

Remarque :

Le Groupe scolaire doit également effectuer la consignation par écrit de l'entretien d'équipements réalisée directement par lui-même. (Ex : les blocs de secours, etc....).

- Les rapports des exercices d'évacuations trimestrielles obligatoires de l'année scolaire en cours.
- Les attestations de formation des personnels de l'établissement à l'utilisation des moyens de secours (SSI, extincteurs, RIA...).

Rappel :

Un exercice d'évacuation doit obligatoirement être effectué dans le premier mois de l'année scolaire. Par ailleurs, il est demandé de réunir dans un ou plusieurs classeurs s'il y a plusieurs bâtiments dénommés "ANNEXE" avec intercalaires spécifiques.

Il est important que le Registre et son Annexe soient tenus rigoureusement à jour.

Sécurité Incendie et risques de panique

Alarme incendie & Asservissement :

Ces équipements doivent être contrôlés, vérifiés et entretenus par un technicien compétent dans le cadre d'un contrat d'entretien (entretien au minimum une fois par an).

L'entretien doit comprendre, outre la Centrale Incendie et ses asservissements (notamment verrou électromagnétique, etc....), tous les équipements qui participent au système de sécurité incendie.

Donc, la quincaillerie de porte dédiée à la sécurité, telles que les sélecteurs de portes, les ferme portes ou bandeaux ferme portes, les joints coupe-feu, etc...., doivent être entretenus dans le cadre d'un Contrat.

Remarque :

Il est très important que l'entretien de tous ces éléments soit effectué par le même prestataire afin d'éviter le cas échéant un conflit de responsabilité.

Par ailleurs, les personnels en contact permanent avec les centrales d'alarme incendie doivent être formés à la gestion et l'utilisation de ce matériel et doivent donc être capable d'agir conformément à la Réglementation et procédures définies par l'établissement en cas de déclenchement d'alarme.

Les consignes d'utilisation doivent être affichées près de la centrale. L'attestation de formation des personnels doit être annexée au Registre de Sécurité.

Désenfumage (" Tirez-Lâchez ") :

Cet équipement doit être vérifié et entretenu par un technicien compétent dans le cadre d'un contrat d'entretien (entretien au minimum une fois par an) en l'associant au contrat d'entretien du système de sécurité incendie.

Installations électriques :

Ces équipements (Armoires divisionnaires, TGBT, Poste de transformation) doivent être vérifiés et entretenus par un technicien compétent dans le cadre d'un contrat d'entretien (entretien au minimum une fois par an).

Blocs de secours :

Ces équipements doivent être régulièrement contrôlés, vérifiés et entretenus. Les essais de décharge doivent être effectués tous les trois mois (durée de décharge minimum d'une heure).

Le gestionnaire de l'établissement veille à bien consigner les vérifications dans le Registre de sécurité excepté pour les équipements particuliers intégrant la fonction de vérification par S.A.T.I (Système automatique de tests intégrés).

Attention : les essais de décharge pour les blocs traditionnels doivent être réalisés juste avant les congés scolaires car un délai minimum de 48 H environ est nécessaire pour la recharge des batteries.

Extincteurs & Signalétique sécurité

Cet équipement doit être contrôlé, vérifié et entretenu par un technicien compétent dans le cadre d'un contrat d'entretien (entretien au minimum une fois par an) avec production d'un état annuel complet du parc d'extincteurs, type, âge, localisation, etc....

Signalétique sécurité : Pas de contrat obligatoire mais un entretien nécessaire (notamment la mise à jour suite à la modification de locaux par exemple) :

Il est nécessaire de mettre en place :

- Dans l'accueil de chaque école, l' « Avis relatif à la sécurité » qui précise le nom de l'établissement, le bâtiment concerné, son classement, l'effectif maximum admissible, la date de la commission autorisant l'ouverture de l'établissement au public et la date de l'arrêté d'ouverture délivré par le Maire de la commune.
- A la loge du gardien, un Plan général du site global comportant un repérage de chaque niveau
- A chaque niveau et au droit des accès, les Plans d'évacuation.
- Dans chaque salle, les Consignes de sécurité.

Contrôles et vérifications périodiques obligatoires - Électricité et Éclairage de sécurité

À faire réaliser par un Organisme agréé :

- Tous les ans au titre du code du travail pour la protection des travailleurs contre les courants électriques (décret n°88-1056 du 14/11/1988) jusqu'aux branchements des appareils et des machines.

- Tous les ans, au titre des installations électriques dans les E.R.P pour les articles EL, EC. Ces contrôles doivent être réalisés sur la totalité de chaque installation jusqu'à l'alimentation des machines.

Consignation des visites du contrôleur dans le Registre ainsi que les rapports dans le classeur "Annexe" (un intercalaire pour l'électricité et un pour le Gaz).

Système de Sécurité Incendie (S.S.I) avec le Dossier d'Identité du Système de sécurité

Le SSI du bâtiment est une catégorie B. Il n'y a pas de têtes de détection, uniquement des déclencheurs manuels.

Ce système est constitué de l'ensemble des matériels servant à collecter toutes les informations ou ordres liés à la seule sécurité incendie, à les traiter et à effectuer les fonctions nécessaires à la mise en sécurité de l'établissement. Ces systèmes sont classés en 5 catégories par ordre de sévérité décroissante de A à E.

La mise en sécurité peut comporter les fonctions suivantes en fonction de sa catégorie :

- Compartimentage (Fermeture automatique des portes résistantes au feu, clapets, déclencheurs manuels...).
- Évacuation des personnes (Diffusion du signal d'évacuation, gestion des issues...).
- Désenfumage (volets, ...).
- Extinction automatique.
- Mise à l'arrêt de certaines installations techniques.